

N°2024/29

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10/07/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 05/07/2024

**OBJET : DETERMINATION DU LOYER DES
LOACUX ADMINISTRATIFS MIS A
DISPOSITION DE L'ENTREPRISE FP
CONSTRUCTION SUITE A L'INCENDIE DE
SON BATIMENT**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Aline GUILLUY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du sinistre qui a ravagé les locaux de l'entreprise FP Construction et afin de permettre à cette dernière de pouvoir continuer à fonctionner, la commune a mis à sa disposition, en urgence, des locaux sis 36 rue Roger Salengro. Ces locaux, ex-RAM, sont composés de deux salles d'environ 40 m² chacune. La mise à disposition a débuté le 17 avril 2024 et devrait prendre fin dans les jours qui suivent.

Il convient de déterminer le prix de location mensuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'arrêter le loyer des deux salles avec accès aux sanitaires à 300 € par mois toutes charges comprises.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **FIXE** le loyer des locaux, sis 36 rue Roger Salengro à Auxi-le-Château, mis à disposition de l'entreprise FP Construction au prix mensuel de 300 € toutes charges comprises ;
-
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 10/07/2024



Le Maire


Henri DEJONGHE